

Fiche d'information précontractuelle européenne en matière de crédit à la consommation

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

1. Identité et coordonnées du prêteur

Prêteur	Novum Bank Ltd
Adresse	4th Floor, Global Capital Building, Testaferrata street, Ta'XbieX, Malt

2. Description des principales caractéristiques du crédit

LE TYPE DE CRÉDIT	
Le montant total du crédit	1.000 Euros. Il s'agit du plafond des sommes rendues disponibles en vertu du contrat de crédit.
Les conditions de mise à disposition des fonds Il s'agit de la façon dont vous obtiendrez l'argent et du moment auquel vous l'obtiendrez.	Novum Bank Ltd décaissera le montant principal (i) de la première utilisation du Crédit, à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours à compter de l'acceptation par l'Emprunteur de l'Offre de Crédit, en ce qui concerne la première utilisation du Crédit ; et (ii) en ce qui concerne les utilisations du Crédit subséquentes, quinze (15) jours après la date de la demande faite par l'Emprunteur de mise à disposition subséquente des Crédits. Tous les Crédits subséquents seront décaissés après l'expiration du délai de quinze (15) jours ou au plus tard le jour ouvré suivant la demande de décaissement, en cas de souscription à l'option de Paiement Express.
La durée du contrat de crédit	12 mois à partir de la date à laquelle les conditions cumulatives suivantes sont remplies : (i) L'offre de crédit est acceptée par le client (ii) Le Prêteur agrée le client (iii) L'Emprunteur ne fait pas usage de son droit de rétractation
Les échéances et, le cas échéant, l'ordre dans lequel les échéances seront affectées	<p align="center">Vous devrez payer ce qui suit :</p> <p>Le remboursement de la dette résultant de chaque utilisation du crédit doit intervenir dans un délai de quatorze (14), quinze (15) ou trente (30) jours à compter du décaissement, suivant le délai et type de crédit choisi. Les échéances comprennent (i) le remboursement du montant principal de l'utilisation (ii) le paiement de l'intérêt selon un taux conventionnel (iii) les commissions éventuelles en raison de souscription des services optionnels. Il n'existe pas de montant minimum de remboursement mensuel.</p> <p align="center">Les intérêts et/ ou les frais seront dus de la façon suivante :</p> <p>Les intérêts au taux de 17,9% annuels sont payés dans les quatorze (14), quinze (15) ou trente (30) jours suivant le décaissement de chaque utilisation.</p>
Le montant total que vous devrez payer Il s'agit du montant du capital emprunté majoré des intérêts et des frais éventuels liés à votre crédit.	Il est impossible de déterminer à l'avance le montant total que vous devrez payer car il s'agit d'une ouverture de crédit dans la limite de 1.000 Euros. Le montant tant du principal que des intérêts dépend de la somme effectivement mise à la disposition du client au terme de l'ensemble des utilisations.

3. Coût du crédit

<p>Le taux débiteur ou, le cas échéant, les différents taux débiteurs qui s'appliquent au contrat de crédit</p>	<p>L'intérêt est calculé au taux débiteur conventionnel de 17,9% annuels. Ce taux est révisable. Il suivra les variations du taux de base du Prêteur applicable aux opérations de même nature ayant lieu ou un taux figurant dans les tarifs que le Prêteur communique au public.</p>
<p>Taux annuel effectif global (TAEG)</p> <p>Il s'agit du coût total exprimé en pourcentage annuel du montant total du crédit.</p> <p>Le TAEG vous permet de comparer différentes offres.</p>	<p>Le TAEG est de 17,9% dans l'hypothèse que : (i) le Contrat de Crédit demeurera en vigueur pendant la durée convenue et les parties rempliront leurs obligations respectives découlant des termes et conditions du contrat de crédit, (ii) le calcul des intérêts est quotidien, (iii) le taux de base ou le taux figurant dans les tarifs que le Prêteur communique au public ne variera pas pendant toute l'exécution du contrat de crédit.</p>
<p>Est-il obligatoire pour l'obtention même du crédit ou conformément aux clauses et conditions commerciales de contracter :</p>	
<p>- une assurance liée au crédit ?</p>	<p>Non</p>
<p>- un autre service accessoire ?</p> <p>Si les coûts de ces services ne sont pas connus du prêteur, ils ne sont pas inclus dans le TAEG</p> <p>Lorsque l'assurance est proposée ou exigée par le prêteur, coût de cette assurance exprimé à l'aide d'un exemple chiffré en taux annuel effectif de l'assurance, en montant total dû en euro et par mois sur la base de la cotisation mensuelle la plus élevée.</p>	<p>Non</p>
<p>Montant des frais liés à l'exécution du contrat de crédit</p>	<p>Aucuns</p>
<p>Le cas échéant</p> <p>Montant des frais de tenue d'un (ou de plusieurs compte (s) si ce (s) compte (s) est (sont) nécessaire (s) pour les opérations de mise à disposition des fonds ou les opérations de paiement des échéances du crédit</p>	<p>Non applicable</p>

<p>Le cas échéant</p> <p>Montant des frais liés à l'utilisation d'un moyen de paiement déterminé (par exemple une carte de crédit)</p>	<p>Non applicable</p>
<p>Le cas échéant</p> <p>Montant de tout autre frais lié au contrat de crédit</p>	<p>Non applicable</p>
<p>Le cas échéant</p> <p>Conditions dans lesquelles les frais liés au contrat de crédit susmentionnés peuvent être modifiés</p>	<p>Non applicable</p>
<p>Le cas échéant</p> <p>Obligation de payer des frais de notaire</p>	<p>Non applicable</p>
<p>Frais en cas de défaillance de l'emprunteur</p> <p>Les impayés risquent d'avoir de graves conséquences pour vous et de vous empêcher d'obtenir un nouveau crédit.</p>	<p>Vous devrez payer l'intégralité du capital et des intérêts et commissions courus mais impayés. Jusqu'à la date du remboursement effectif, les sommes porteront intérêts de retard à un taux égal au taux conventionnel à moins que le Prêteur n'ait donné son accord au report de l'échéance. En cas d'impayé ou de retard, l'Emprunteur devra payer une commission de 20 euros pour chaque période de dix jours de retard, étant précisé que le montant maximum de l'indemnité ne saurait excéder 60 euros.</p>

4. Autres aspects juridiques importants

<p>Droit de rétractation</p> <p>Vous disposez d'un délai de quatorze jours calendaires pour revenir sur votre engagement vis-à-vis du contrat de crédit.</p>	<p>Oui</p>
<p>Remboursement anticipé</p> <p>Vous avez le droit de procéder à tout moment au remboursement anticipé, total ou partiel, du crédit.</p>	<p>Le Prêteur n'exige aucuns frais ni indemnités en cas de remboursement anticipé du crédit. Le montant minimum du remboursement anticipé est de quinze euros (cette condition ne s'applique pas au remboursement du solde du crédit).</p>
<p>Le prêteur doit, dans le cadre de la procédure d'octroi du crédit, consulter le fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers.</p>	

<p>Droit à un projet de contrat de crédit</p> <p>Vous avez le droit d'obtenir gratuitement, sur demande, un exemplaire du projet de contrat de crédit. Cette disposition ne s'applique pas si, au moment de la demande, le prêteur n'est pas disposé à conclure le contrat de crédit avec vous.</p>	
<p>Le délai pendant lequel le prêteur est lié par les informations précontractuelles</p>	<p>Dès l'acceptation du crédit jusqu'au remboursement total des sommes dues</p>

5. Le cas échéant, informations complémentaires en cas de vente à distance de services financiers au sens de l'article L. 222-1 du code de la consommation

A) INFORMATIONS RELATIVES AU PRETEUR	
Le cas échéant	Novum Bank Ltd
Adresse	4th Floor, Global Capital Building, Testaferrata street, Ta'XbieX, Malt
Enregistrement	C46997
L'autorité de surveillance	Malta Financial Services Authority (Autorité des services financiers de Malte) - rue Notabile, Attard, Malte
B) INFORMATIONS RELATIVES AU CONTRAT DE CREDIT	
Exercice du droit de rétractation	Le client peut rétracter son consentement sans justifier de cause et sans frais dans un délai de quatorze jours calendaires à compter de son acceptation de l'offre du contrat de crédit. Le client doit notifier sa décision de rétractation par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception (affranchie au tarif en vigueur) au moyen du formulaire détachable dûment complété à adresser à Novum Bank Ltd – 4th floor, Global Capital Building, Testaferrata street, Ta'Xbiex, XBX 1403, Malta.
La législation sur laquelle le prêteur se fonde pour établir des relations avec vous avant la conclusion du contrat de crédit	La relation précontractuelle et contractuelle entre le client et le Prêteur sera régie et interprétée conformément au droit maltais, sous réserve de dispositions impératives du droit français, notamment les dispositions relatives au crédit à la consommation et les dispositions relatives à la vente à distance des services financiers.
Clause concernant la législation applicable au contrat de crédit et/ou la juridiction compétente	En cas de litige, les Parties conviennent de la compétence des tribunaux Français du domicile de l'Emprunteur. Toutefois, le Prêteur consent à ce que l'Emprunteur puisse engager une action à son encontre devant les juridictions maltaises.

Régime linguistique	Les informations et les conditions contractuelles seront fournies en langue anglaise. Avec votre accord, nous comptons communiquer en langue anglaise pendant la durée du contrat de crédit.
C) INFORMATIONS RELATIVES AU DROIT DE RECOURS	
Existence de procédures extrajudiciaires de réclamation et de recours et modalités d'accès à ces procédures	<p>Le Client peut déposer ses demandes et réclamations relatives au Contrat auprès des services de Novum Bank Ltd par courrier électronique à complaints@cashper.fr pour les réclamations, info@cashper.fr pour les demandes de renseignements et/ou par voie postale à : Novum Bank Limited, 4e étage, Immeuble Global Capital, rue Testaferrata, Ta 'Xbiex, XBX 1403, Malte.</p> <p>Si le Client n'est pas satisfait de la réponse de Novum Bank Ltd à sa réclamation, il/elle a la possibilité de porter sa réclamation auprès du Bureau d'Arbitre pour les Services Financiers dont les coordonnées sont : 1^{er} étage, St Calcedonius Square, Floriana, FRN 1530, Malte. Téléphone gratuit : 80072366 (pour les appels locaux uniquement) ou téléphone +3562124924. Email : complaint.info@financialarbiter.org.mt. Un formulaire de réclamation peut être téléchargé à partir du site de l'Arbitre : financialarbiter.org.mt. Les réclamations doivent être rédigées en anglais ou en maltais.</p> <p>L'Autorité des services financiers de Malte est membre du réseau des Ombudsmen et Médiateurs Fin-net ce qui permet la collaboration active parmi ses membres afin de promouvoir un traitement rapide et effectif des litiges transfrontaliers.</p> <p>L'Emprunteur peut également, s'il/elle le souhaite, adresser sa réclamation à l'Association des Sociétés Financières (ASF), un médiateur indépendant, lorsque la réclamation relève de sa compétence : L'Ombudsman, 24 avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17. La demande de médiation ne fait pas obstacle aux autres formes d'action. La demande doit être formulée par écrit, en Français et adressée par voie postale. L'Ombudsman décidera de la demande dans un délai de deux (2) mois suivant la réception de celle-ci.</p>